



MAIRIE DE MORAS EN VALLOIRE

26210 MORAS EN VALLOIRE

☎ 04 75 31 94 71
📠 04 75 31 82 61
mairie.moras@wanadoo.fr
www.moras-en-valloire.fr

Vu, Monsieur le Maire,
Vu, Le Secrétaire de Séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2013

L'an deux mille treize et le vingt sept mai à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 21 mai, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Armeline AUDRIEU, Monique BERUT, Nicolas CAPPONE, Danièle CONJARD, Maurice GONNON, René NIVON, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Mireille CANON, Christian DURAND, Laurence SAPET.

Absent(s): Aucun.

Ont donné pouvoir : Christian DURAND à René NIVON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et exprime devant l'assemblée quelques mots suite au décès de Marcel CROS, Maire de Lapeyrouse-Mornay. Il souligne le travail important qu'il a réalisé avec son conseil municipal pour sa commune mais aussi pour le territoire intercommunal, ainsi que les excellentes relations que Marcel CROS entretenait avec les maires voisins.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Jean-Christophe ROBIN est désigné pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2013

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2013 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Aucune remarque n'est effectuée. Le procès verbal de la séance du 29 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : cotisation SDED, participation SMIGTA, réparation système levage tracteur, subvention SIVU Valloire Loisirs, participation au centre médico scolaire, travaux de correction acoustique de la salle des fêtes, matériel service technique.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Proposition de renouvellement d'un emploi à temps non complet pour l'agence postale communale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'emploi créé pour l'agence postale communale arrive à échéance le 31 août prochain et il est proposé de le reconduire.

En effet, les communes de moins de 1000 habitants peuvent pourvoir des emplois permanents par des agents non titulaires de la fonction publique dans la limite d'un mi-temps.

Il propose également que cet emploi soit renouvelé pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2015, sur une base inchangée de 17 heures 30 hebdomadaires en moyenne.

Monsieur le Maire sera chargé de pourvoir ce poste et d'établir un nouveau contrat sur la base de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Tarification des services périscolaires de cantine et garderie à compter du 1^{er} septembre 2013

Monsieur le Maire rappelle la volonté communale d'appliquer, depuis le 1^{er} septembre 2008, une tarification progressive, plus juste et solidaire, fondée sur le quotient familial, laquelle tient compte des ressources et de la composition familiale des usagers de ces services.

Tout en conservant les quotients définis, la commission scolaire et le conseil municipal donnent un avis favorable pour une **stabilité des tarifs de cantine**, ceux de la garderie n'augmentant que d'un centime à partir du 1^{er} septembre 2013. Par ailleurs, en raison de la réforme de rythmes scolaires et afin de ne pas pénaliser les familles, **la garderie sera gratuite à partir de 8h20 et de 16h à 16h30.**

Le temps péri-scolaire du soir (après 16h) sera au maximum occupé par des activités de découvertes. La commune va s'inscrire dans un dispositif intercommunal d'AETS (**Activités d'Eveil autour du Temps Scolaire**, avec des professionnels qui interviendront sur une durée d'une heure, une fois par semaine à Moras). D'autres temps de découvertes artistiques, culturelles, ou sportives sont en cours de programmation. Outre ces activités, la garderie du soir pourra de temps à autres être délocalisée dans la future bibliothèque, à la salle des fêtes ou au parc municipal pour des activités. La commune va aussi investir dans de nouveaux jeux ludiques. Les activités sur le temps péri-scolaire seront totalement gratuites pour les enfants. Après 16h30, les familles ne paieront rien d'autre que le tarif de garderie du soir habituel. Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire est chargé de prendre une décision par délégation du conseil en ce sens.

Restauration midi	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	2.00 €	0.54 €	
	2	250,1 - 500	2.54 €		
	3	500,1 - 750	3.07 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	3.61 €	Tarif précédent	4,15 €
	5	> 1000	4,15 €	Inflation	0.00%

Garderie matin	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	0,55 €	0,15 €	
	2	250,1 - 500	0,70 €		
	3	500,1 - 750	0,85 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	0,99 €	Tarif précédent	1,13 €
	5	> 1000	1,14 €	Inflation	0.70%

Garderie soir	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	0,82 €	0,22 €	
	2	250,1 - 500	1,04 €		
	3	500,1 - 750	1,25 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	1,47 €	Tarif précédent	1,68 €
	5	> 1000	1,69 €	Inflation	0.70%

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour une sortie scolaire à Pisieu en juin 2013 (classe maternelle)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de sortie scolaire prévue le 21 juin prochain par la classe maternelle de l'école. Il s'agit d'une sortie à la ferme pédagogique La Licorne Bleue à Pisieu. Le coût de la journée est de 520 euros (280 euros de transport et 240 euros d'entrées à la ferme). La commission des affaires scolaires propose une aide pour la moitié du coût, soit un montant de 260 euros. Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a été sollicitée par France Télécom pour renouveler ses permissions de voirie arrivées à expiration. Afin d'assurer la sécurité juridique des décisions à venir, il a été convenu avec France Telecom que la réponse à leur courrier de demande devait prendre, non pas la forme d'une simple réponse à une lettre de demande de renouvellement, mais celle d'un arrêté portant permission de voirie, qui constitue la forme régulière de décision administrative devant être prise par l'exécutif local dans cette hypothèse.

En effet, les opérateurs de télécommunications, dont fait partie France Telecom, sont titulaires d'un droit de passage autorisé préalablement par l'autorité gestionnaire de la voirie communale sous la forme d'une permission de voirie, qui donne lieu, en contrepartie de cet usage du domaine public routier, à la perception d'une redevance d'occupation domaniale.

La fixation de la redevance d'occupation nécessite, d'une part, la communication par France Telecom (ou d'autres opérateurs) d'un certain nombre d'informations relatives à la nature des ouvrages faisant l'objet de la permission de voirie et d'autre part, la fixation préalable, par délibération de l'assemblée délibérante du tarif dû par km d'occupation des artères appartenant à l'opérateur occupant le domaine public routier en aérien et en souterrain.

Le conseil municipal décide de suivre les tarifs proposés par l'Association des Maires de la Drôme. Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Demande de subvention au Conseil Général de la Drôme au titre de la dotation cantonale 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de rénover la sonorisation très vétuste de la salle des fêtes. Ce lieu est régulièrement utilisé par les associations et les villageois. Après des travaux de correction de l'acoustique, il convient désormais de réaliser des aménagements en matériel de sonorisation adapté à la salle. Le montant total des travaux s'élève à 5 769 € HT.

Considérant le coût de ce projet et la nécessité de réaliser ces travaux, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

8. Rendu compte des travaux des commissions communales et questions diverses

- Commission Travaux / Voirie :
Problème d'eau sur la RD121 : voir les propriétaires et le Conseil général.
Nids de poules sur différentes voies : programme d'emplois réalisé en juin.
- Congés secrétariat de mairie : du 29 juillet au 17 août. Des permanences seront assurées par le maire et les adjoints les samedis matin.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Vendredi 5 Juillet 2013 à 18 heures 30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.